

Académie québécoise
d'études philatéliques
(AQEP)

Amicale des
philatélistes de
l'Outaouais (APO)

Philatélie française

Alain Bossard

isabelle.alain@sympatico.ca

France – Tarifs postaux du service intérieur en 1947

Tarif postal d'une journée

Les années qui suivent les guerres sont toujours des plus intéressantes pour les philatélistes et l'année 1947 en France n'a pas fait exception à la règle. Il n'y aura pas moins de quatre modifications des tarifs postaux, dont une exceptionnelle puisqu'elle ne sera restée en vigueur qu'une seule journée ou deux.

En France, les années qui ont suivi la fin de la Deuxième Guerre mondiale ont été marquées par une inflation annuelle très élevée, aux environs de 50 % de 1945 à 1948. Il faudra attendre l'année 1949 pour que l'inflation revienne à un niveau plus raisonnable.

| Année | 1945 | 1946 | 1947 | 1948 | 1949 |
|---------------|------|------|------|------|------|
| Inflation (%) | 48,5 | 52,6 | 49,2 | 58,7 | 13,2 |

Cela a bien entendu contraint les gouvernements à ajusté en conséquence de nombreux tarifs et ceux de la poste n'y ont pas échappé.

| À la fin de l'année | 1945 | 1946 | 1947 | 1948 | 1949 |
|---------------------|------|------|------|------|------|
| Tarif lettre simple | 2 | 3 | 6 | 10 | 15 |
| Augmentation (%) | | 50 | 100 | 67 | 50 |

Du début de l'année 1945 à la fin de 1948, les prix à la consommation ont donc été multipliés par environ 5,4. Le tarif pour une lettre simple du service intérieur a quant à lui été multiplié par 5 pendant cette période, passant de 2 à 10 francs, soit une augmentation semblable à celle des prix à la consommation. Si certaines augmentations de tarif peuvent sembler quelques fois impressionnantes comparativement à celles subies dans les années récentes, elles n'ont fait, en fait, que suivre le coût de la vie.

Pour les marcophiles, l'année 1947 est d'un intérêt particulier puisque qu'on a vu les tarifs postaux fluctuer au cours de l'année. Après une augmentation des tarifs postaux au 1^{er} janvier, une diminution de ceux-ci a immédiatement été décrétée dès le lendemain. Cette première diminution sera suivie d'une deuxième deux mois plus tard avant que les tarifs postaux ne soient revus à la hausse dès juillet. Il n'y aura donc pas eu moins de quatre tarifs postaux en vigueur au cours de la même année. Un record qui tient toujours.

Tarifs postaux au 31 décembre 1946

Malgré une inflation de plus de 50% en 1946, du 1^{er} janvier au 31 décembre les principaux tarifs postaux n'ont pas été modifiés, celui de lettre simple restant par exemple fixé à 3 francs.



*Lettre postée le 31 décembre 1946, le dernier jour du tarif à 3fr,
à Saint-Priest-les-Fougères (Dordogne) à destination de Nice (Alpes-Maritimes).
Affranchie à 3fr avec un timbre au type Gandon (YT 716),
au tarif des lettres de 20g ou moins en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 1946.*



Carte de visite postée le 9 juin 1946 à Paris à destination de Paris. Affranchie à 1fr avec un timbre au type Cérès (YT 676), au tarif des cartes de visite ne comportant aucun mot manuscrit en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 1946.



Carte de visite postée le 31 décembre 1946 à La Flèche (Sarthe) à destination de Gap (Hautes-Alpes), redirigée vers Marseille (Bouches-du-Rhône). Affranchie à 1fr50 avec un timbre au type Cérès (YT 679), au tarif des cartes de visite avec 5 mots manuscrits ou moins en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 1946.



*Carte postale postée le 2 décembre 1946 à Marseille à destination de Marseille.
Affranchie à 2fr 50 avec un timbre au type Cérès (YT 681),
au tarif des cartes postales ordinaires en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 1946.*

Tarifs postaux du 1^{er} au 2 janvier 1947

Le 26 décembre 1946, un décret portant sur le réaménagement de certaines taxes postales, télégraphiques et téléphoniques, est publié au Journal officiel de la République française n° 302 des jeudi 26 et vendredi 27 décembre. Tel qu'indiqué dans le Bulletin officiel des PTT du 30 décembre 1946 (n° 35, annexe 5, pages 501A à 530A), à compter du 1^{er} janvier 1947, le tarif de la lettre simple passera de 3 à 5 francs, une augmentation de plus de 66%. Presque tous les autres tarifs postaux augmenteront dans des proportions similaires.

Les nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 1947 sont donc les suivants.

| | 1946 | 1.1.1947 |
|---|------|----------|
| Lettre 20g ou moins | 3,00 | 5,00 |
| Lettre de 50g ou moins | 4,00 | 7,00 |
| Lettre recommandée 20g ou moins | 9,00 | 15,00 |
| Carte de visite 5 mots ¹ | 1,50 | 3,00 |
| Carte de visite 0 mots ^{1,2} | 1,00 | 1,50 |
| Carte postale 5 mots | 1,50 | 3,00 |
| Carte postale ordinaire | 2,50 | 4,00 |
| Facture ¹ | 2,50 | 4,00 |
| Imprimés ordinaires 20g ou moins ^{1,2} | 1,00 | 1,50 |
| Taxe poste restante | 2,00 | 4,00 |
| Taxe minimale | 2,00 | 4,00 |

¹Sous enveloppe ouverte; ²Aucun mot manuscrit

Pour satisfaire au nouveau tarif de 5 francs pour la lettre simple, tarif le plus courant, il existait depuis avril 1945 un timbre à 5fr vert-jaune au type Marianne de Gandon (YT 719) qui aurait très bien pu être utilisé. Il est néanmoins décidé de le remplacer et de mettre en service un nouveau timbre à 5fr, au même type mais rose (YT 719A). Ce dernier sera mis en vente le 1^{er} janvier 1947.

Le timbre à 5fr vert-jaune cessera d'être imprimé le 23 décembre 1946 et celui à 5fr rose commencera de l'être de suite, un simple changement d'encre étant suffisant.



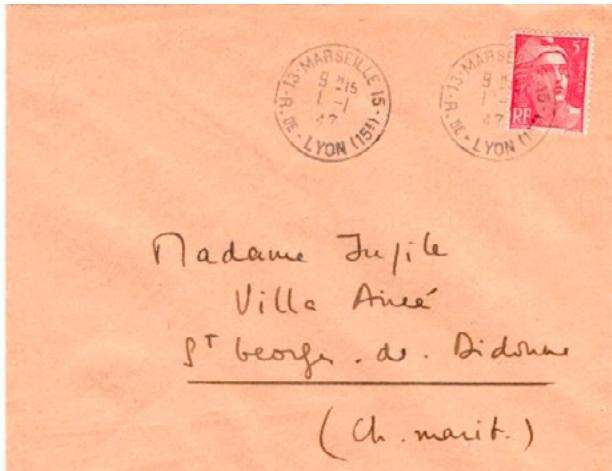
Coin daté du 5fr vert du 23 décembre 1946, dernier jour du tirage et coin daté du 5fr rose du 24 décembre 1946, premier jour du tirage.

Bien que le 1^{er} janvier soit un jour férié en France, des bureaux de poste restaient ouverts ce jour-là, en particulier dans les villes les plus importantes, et le traitement du courrier était fait. Les correspondances postées ce jour-là ont surtout été des lettres et des cartes de souhaits pour la nouvelle année.

La correspondance ainsi oblitérée du 1^{er} janvier 1947 est donc assez rare et, bien que souvent ces lettres aient été le résultat du travail de philatélistes, elles restent très recherchées.



Lettre postée le 1^{er} janvier 1947 à Paris (Gare PLM – Province) à destination de Limoges (Haute-Vienne). Affranchie à 5fr avec le timbre-poste à 5fr rose (YT 719A) mis en vente le jour-même.



Lettre postée le 1^{er} janvier 1947 à Marseille (Bouches-du-Rhône) à destination de Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime). Affranchie à 5fr avec le timbre-poste à 5fr rose (YT 719A) mis en vente le jour-même.



Lettre postée le 1^{er} janvier 1947 à Nancy-R.P. (Meurthe-et-Moselle) à destination de Nancy. Affranchie avec un timbre-poste à 5fr vert au type Gandon (YT 719) émis en avril 1945.



Carte de visite postée le 1^{er} janvier 1947 à Marseille (Bouches-du-Rhône) à destination de Marseille. Affranchie à 1fr50 avec un timbre-poste au type Cérès (YT 679), au tarif des cartes de visite ne comportant aucun mot manuscrit.



Carte de visite postée le 2 janvier 1947 à Paris à destination de Nice (Alpes-Maritimes).

*Affranchie à 3fr avec un timbre-poste au type Gandon (YT 716),
au tarif des cartes de visite comportant 5 mots manuscrits ou moins.*

En consultant les archives de Delcampe, le site internet proposant probablement le plus de matériel de marcophilie, on peut s'apercevoir qu'au cours de la période 2011-2025 ce n'est qu'environ une cinquantaine de plis affranchis au tarif du 1^{er} janvier et oblitérés du 1^{er} ou du 2 janvier qui ont été proposés à la vente, soit en moyenne 3 à 4 par an. La quasi-totalité de ces plis étaient des lettres simples ou des cartes de vœux pour la nouvelle année. Il y avait environ deux fois plus de plis oblitérés du 2 janvier que de plis oblitérés du 1^{er} janvier, et la très grande majorité, plus de 95%, a trouvé acquéreur.

Tarifs postaux du 2 janvier au 28 février 1947

Le 2 janvier 1947, le Gouvernement provisoire de la République française décrète une diminution générale des prix de 5%. Il est stipulé à l'article 9-d du décret 47-1 publié au Journal officiel que les tarifs postaux en vigueur à la date du présent décret seront en moyenne diminués de 5% et à l'article 13 il est stipulé que le présent décret entre en vigueur immédiatement.

En fait, il est décidé de ramener le prix de la lettre simple de 5fr à 4f50, une diminution de 10%. La diminution des autres tarifs postaux sera moindre, celle de la carte postale ne sera que de 5%. Les nouveaux tarifs au 2 janvier sont donc les suivants.

| | 1946 | 1.1.47 | 2.1.47 |
|---|------|--------|--------|
| Lettre 20g ou moins | 3,00 | 5,00 | 4,50 |
| Lettre de 50g ou moins | 4,00 | 7,00 | 6,50 |
| Lettre recommandée 20g ou moins | 9,00 | 15,00 | 14,00 |
| Carte de visite 5 mots ¹ | 1,50 | 3,00 | 2,80 |
| Carte de visite 0 mots ^{1,2} | 1,00 | 1,50 | 1,40 |
| Carte postale 5 mots | 1,50 | 3,00 | 2,80 |
| Carte postale ordinaire | 2,50 | 4,00 | 3,80 |
| Facture ¹ | 2,50 | 4,00 | 3,80 |
| Imprimés ordinaires 20g ou moins ^{1,2} | 1,00 | 1,50 | 1,40 |
| Taxe poste restante | 2,00 | 4,00 | 3,80 |
| Taxe minimale | 2,00 | 4,00 | 3,80 |

¹Sous enveloppe ouverte; ²Aucun mot manuscrit

Ces tarifs sont donc appliqués dès la parution au Journal officiel, au cours de la journée du 2 janvier. Ils resteront en vigueur jusqu'au 28 février 1947, sauf celui de la lettre simple qui le restera jusqu'au 7 juillet. Le décret 47-1 entrant en vigueur immédiatement, le tarif de lettre passe à 4fr50 au cours de la journée du 2 janvier 1947. On trouvera donc des lettres postées le 2 janvier affranchies à 5fr et des lettres postées en fin de journée affranchies à 4fr50.



Lettre postée le 2 janvier à Paris à destination d'Ivry-sur-Seine (Seine). Affranchie à 4fr50 avec deux timbres, un à 50c au type blason (YT 757) et un à 4fr au type Gandon (YT 717), au tarif des lettres de 20g ou moins en vigueur au cours de la journée du 2 janvier.



Lettre postée le 2 janvier 1947 à Châlons-sur-Marne (Marne) à destination de Cherbourg (Manche). Affranchie à 4fr50 avec deux timbres, un à 50c au type blason (YT 757) et un à 4fr au type Gandon (YT 717), au tarif des lettres de 20g ou moins en vigueur au cours de la journée du 2 janvier.

Le tarif du 1^{er} janvier n'aura donc duré en fait qu'une à deux journées.

Le 2 janvier 1947, aucun timbre-poste à 4fr50 n'était disponible aux guichets des bureaux de poste pour l'affranchissement des lettres au nouveau tarif. Les deux timbres-poste à 4fr50 (YT 644 et 696) faisant partie des séries provisoires émises en 1944 et 1945 lors de la libération du territoire français avaient été retirés de la vente respectivement le 12 mai 1945 et le 17 août 1946. Ils avaient néanmoins toujours pouvoir d'affranchissement.

Il fut donc rapidement décidé d'imprimer des timbres-poste à 4fr50, ce sera un timbre au type Gandon de couleur bleue (YT 718A). L'impression commence dès le 9 janvier, mais la mise en vente ne commencera que le 23 janvier.



*Timbre-poste à 4fr50 au type Gandon (YT718A) émis pour le nouveau tarif du 2 janvier.
Coin daté du premier jour du tirage, le 9 janvier 1947.*

Des quantités importantes du timbre à 5fr rose ayant déjà été imprimées, et continuant de l'être, il est décidé de continuer la vente, mais aussi qu'à partir du 3 janvier il sera vendu seulement 4fr50. Sa production ne cessera que le 13 janvier après un tirage total de 150 millions de timbres. Il fut envisagé de le surcharger -10%, des essais eurent lieu, mais ce timbre restera finalement non émis.



*Timbre à 5fr rose au type Gandon surchargé - 10 % (YT 719AA).
Ce timbre restera non émis et le timbre à 5fr continuera d'être vendu à 4fr50.*

Lettres

Le timbre-poste à 5fr rose vendu 4fr50 continuera donc d'être utilisé pour l'envoi du courrier.



Lettre du 9 janvier 1947 postée à Metz (Moselle) à destination de Nancy (Meurthe-et-Moselle). Affranchie à 4fr50 avec un timbre à 5fr au type Gandon (YT 719A) vendu 4fr50, au tarif des lettres de 20g ou moins en vigueur du 2 janvier au 7 juillet 1947.



Lettre postée le 2 février 1947 à Voiron (Isère) à destination de Grenoble (Isère). Affranchie à 4fr50 avec un timbre à 5fr rose au type Gandon (YT 719A) vendu 4fr50, au tarif des lettres de 20g ou moins en vigueur du 2 janvier au 7 juillet 1947.

Faute de timbre à 4fr50, de multiples combinaisons de timbres de moindres valeurs serviront régulièrement à affranchir les lettres.



Lettre postée à Vienne (Isère) le 3 janvier 1947 à destination de Lille (Nord). Affranchie à 4f50 avec un timbre à 3fr au type Gandon (YT 716) et un à 1fr50 au type Cérès (YT 679), au tarif des lettres de 20g ou moins du 2 janvier 1947.



Lettre postée à Poitiers (Vienne) le 13 janvier 1947 à destination de Breuil-Magné (Charente-Maritime).

Affranchie à 4f50 avec un timbre rose à 3fr et un demi-timbre rose à 3fr au type Gandon (YT 716), probablement faute de timbre à 5fr rose et de timbre à 4fr50 qui ne sera mis en vente que le 23 janvier suivant, au tarif des lettres de 20g ou moins du 2 janvier 1947.

Lettres recommandées



Lettre recommandée postée à Paris le 8 février 1947 à destination de Paris.

Affranchie à 14fr, 4fr50 pour la lettre du 1^{er} échelon et 9fr50 pour la recommandation, avec deux timbres à 4fr50 (YT 718A) et un timbre à 5fr (YT719), au tarif des lettres recommandées de 20g ou moins en vigueur du 2 janvier au 28 février 1947.

Imprimés ordinaires et cartes de visite assimilées aux imprimés



Imprimé posté le 10 février 1947 à Paris à destination de Paris. Affranchi à 1fr40 avec trois timbres à 10c (YT 670), 30c (YT 756) et 1fr (YT 676), au tarif des imprimés ordinaires en vigueur du 2 janvier au 28 février 1947.



Carte de visite postée le 28 janvier 1947 à Paris à destination de Bar-le-Duc (Meuse). Affranchie à 1fr40 avec deux timbres, un à 60c (YT 758) et un à 80c (YT 675), au tarif des cartes de visite assimilées aux imprimés (0 mot manuscrit) en vigueur du 2 janvier au 28 février 1947.

Cartes postales et cartes de visite avec 5 mots ou moins



Carte postale 5 mots au plus postée le 6 janvier 1947 à Poitiers (Vienne) à destination de La Ferrière en Parthenay (Deux-Sèvres). Affranchie à 2fr80 avec six timbres, 3 à 10c (YT 670), un à 50c (YT 757) et 2 à 1fr (YT 676). Au tarif des cartes postales comportant 5 mots ou moins en vigueur du 2 janvier au 28 février 1947.



Carte de visite postée le 11 janvier 1947 à Saint-Georges-de-Reintembault à destination de Saint-Georges-de-Reintembault. Affranchi à 2fr80 avec deux timbres, un à 80c au type Iris (YT 649) et un à 2fr au type Gandon (YT 713), au tarif des cartes de visite comportant 5 mots manuscrits ou moins en vigueur du 2 janvier au 28 février 1947.



Carte de visite postée le 8 janvier 1947 à Caudébec-les-Elbeuf (Seine-Inférieure) à destination de Louviers (Eure). Affranchi à 2fr80 avec quatre timbres, deux à 10c (YT 670), un à 60c au type Comté de Nice (YT 758) et un à 2fr au type Gandon (YT 713), au tarif des cartes de visite comportant 5 mots manuscrits ou moins en vigueur du 2 janvier au 28 février 1947.



Cartes postales ordinaires et factures



Carte postale postée le 12 février 1947 à Plombières-les-Bains (Vosges) à destination de Lyon (Rhône). Affranchie à 3fr80 avec 3 timbres, un à 30c (YT 756), un à 50c (YT 757) et un à 3fr (YT 716), au tarif des cartes postales ordinaires en vigueur du 2 janvier au 28 février 1947.



Facture postée le 14 février 1947 à Bourges (Cher) à destination de Bourges. Affranchie à 3fr80 avec 3 timbres, un à 30c (YT 756), un à 50c (YT 757) et un à 3fr (YT 716), au tarif des factures de 20g ou moins ordinaires en vigueur du 2 janvier au 28 février 1947.

Utilisation du timbre-poste au type Cérès à 80c comme timbre-taxe

Le minimum de taxation pour insuffisance d'affranchissement et la taxe à acquitter pour le service de poste restante avaient tous deux été fixés à 3fr80. En janvier 1947, il n'y avait pas de timbre-taxe à 3fr80 en service et on a donc utilisé des timbres-taxe à 30 et 50c pour réaliser 80c. Ceci a vite entraîné une pénurie de timbre-taxe à 30 et 50c dans certaines grandes villes, notamment à Lyon. Comme ce fut le cas à d'autres moments et dans d'autres endroits, en janvier 1917 par exemple, des timbres-poste surchargés d'un T ont été utilisés pour servir de timbres-taxe. À Lyon, on a utilisé le timbre-poste au type Cérès à 80c (YT 675) surchargés d'un T pour faire office de timbre-taxe du 4 au 7 janvier.



Lettre postée le 5 janvier 1947 à Lyon (Rhône) à destination de Lyon. Affranchie à 3fr avec un timbre Conférence de la Paix à Paris (YT 761), taxée pour sous-affranchissement le tarif de la lettre étant de 4fr50 depuis le janvier. Insuffisance d'affranchissement de 1fr50, donc taxation à 3fr mais depuis le 2 janvier il y avait un minimum de taxation de 3fr80. La lettre est donc taxée au moyen de deux timbres, un timbre-taxe au type gerbes à 3fr (YT 83) et un timbre à 80c au type Cérès surchargé d'un T.

Lettre postée le 4 janvier 1947 à Lyon (Rhône) à destination de Lyon. Affranchie à 4fr50 avec 6 timbres, 2 à 10c au type Blason (YT 755), un à 30c au type blason (YT 756), un à 50c au type blason (YT 757), un à 1fr50 au type Cérès (YT 679) et un à 2fr au type Tuberculeux (YT 736), au tarif des lettres de 20g ou moins en vigueur du 2 janvier au 7 juillet 1947. Taxée à 3fr80 au moyen de 2 timbres, un timbre-taxe au type gerbes à 3fr (YT 83) et un timbre à 80c au type Cérès surchargé d'un T pour le tarif de la poste restante en vigueur du 2 janvier au 28 février 1947.

Tarifs postaux du 1^{er} mars 1947

En vertu du décret du 27 février 1947 et du Bulletin officiel du ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones du 28 février, la plupart des tarifs postaux sont à nouveau abaissés, à l'exception de celui de la lettre simple qui reste fixé à 4fr50.



Lettre postée le 26 mai 1947 à Loudun (Vienne) à destination de Giron (Deux-Sèvres).

Affranchie à 4fr50 avec un timbre au type Gandon (YT 718A), au tarif de lettres de 20g ou moins en vigueur du 2 janvier au 7 juillet 1947.

Les nouveaux tarifs au 1^{er} mars sont les suivants.

| | 1946 | 1.1.47 | 2.1.47 | 1.3.47 |
|---|------|--------|--------|--------|
| Lettre 20g ou moins | 3,00 | 5,00 | 4,50 | 4,50 |
| Lettre de 50g ou moins | 4,00 | 7,00 | 6,50 | 6,00 |
| Lettre recommandée 20g ou moins | 9,00 | 15,00 | 14,00 | 13,50 |
| Carte de visite 5 mots ¹ | 1,50 | 3,00 | 2,80 | 2,50 |
| Carte de visite 0 mots ^{1,2} | 1,00 | 1,50 | 1,40 | 1,30 |
| Carte postale 5 mots | 1,50 | 3,00 | 2,80 | 2,50 |
| Carte postale ordinaire | 2,50 | 4,00 | 3,80 | 3,50 |
| Facture ¹ | 2,50 | 4,00 | 3,80 | 3,50 |
| Imprimés ordinaires 20g ou moins ^{1,2} | 1,00 | 1,50 | 1,40 | 1,30 |
| Taxe poste restante | 2,00 | 4,00 | 3,80 | 3,00 |
| Taxe minimale | 2,00 | 4,00 | 3,80 | 3,00 |

¹Sous enveloppe ouverte; ²Aucun mot manuscrit

Lettres recommandées



Lettre recommandée postée le 8 mai 1947 à Perpignan (Pyrénées-Orientales) à destination de Lille (Nord).

*Affranchie à 13fr50 avec trois timbres à 4fr50 au type Gandon (YT 718A),
au tarif des lettres recommandées de 20g ou moins en vigueur du 1^{er} mars au 7 juillet 1947.*

Imprimés et cartes de visite assimilées aux imprimés



Imprimé posté le 10 juin 1947 à Nice (Alpes-Maritimes) à destination de Toulouse (Haute-Garonne).

*Affranchie à 1f30 avec deux timbres, un à 30c (YT 670) et un à 1fr (YT 676),
au tarif des imprimés ordinaires de 20g ou moins en vigueur de 1^{er} mars au 7 juillet 1947.*

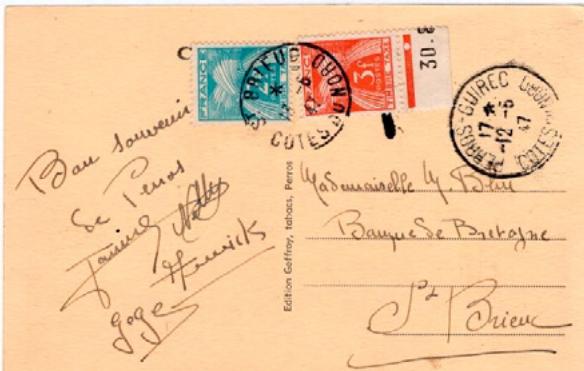


Carte de visite postée le 14 juin 1947 à Bischwiller (Bas-Rhin) à destination de Schittigheim (Bas-Rhin).
Affranchie à 1f30 avec deux timbres, un à 30c (YT 670) et un à 1fr (YT 676),
au tarif des cartes de visite ne comportant aucun mot manuscrit en vigueur de 1^{er} mars au 7 juillet 1947.

Cartes postales et cartes de visite avec 5 mots ou moins



Carte postale postée le 27 mai 1947 à Lisieux (Calvados) à destination du Puy (Haute-Loire).
Affranchie à 2fr50 avec un timbre au type Cérès (YT 681), au tarif des cartes postales avec 5 mots ou moins en vigueur du 1^{er} mars au 7 juillet 1947.



Carte postale postée à Perros-Guirec (Côtes-du-Nord) à destination de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). Non affranchie et taxée à 5fr à l'arrivée le 12 mai avec deux timbres-taxe au type gerbes (YT 82 et 83), au double de l'insuffisance d'affranchissement de 2fr 50, tarif des cartes postales avec 5 mots ou moins en vigueur du 1^{er} mars au 7 juillet 1947.



Carte postale postée le 9 avril 1947 au Bois-Plage en Ré (Charente-Maritime) à destination d'Issoudun (Indre). Affranchie à 2fr50 avec un timbre au type Cérès (YT 681), au tarif des cartes postales avec 5 mots ou moins du service intérieur en vigueur du 1^{er} mars au 7 juillet 1947, taxée en raison du nombre de mots. L'insuffisance d'affranchissement était de 1fr, mais il y avait un minimum de taxe de 3fr en vigueur depuis le 1^{er} mars.

Cartes postales ordinaires et factures



Carte postale ordinaire postée le 28 mai 1947 à Bonnebosq (Calvados) à destination de Paris. Affranchie à 3fr50 avec un timbre au type Gandon (YT 716B), au tarif des cartes postales ordinaires en vigueur du 1^{er} mars au 7 juillet 1947.



Carte postale ordinaire postée le 21 mai 1947 à Paris à destination de Villeurbanne (Rhône). Affranchie à 3fr avec trois timbres à 1fr au type Cérès (YT 676), taxée une première fois puis annulée et taxée une deuxième fois à 3fr avec trois chiffres-taxe à 1fr au type gerbes (YT 70). L'insuffisance d'affranchissement était de 50c, tarif des cartes postales à 3fr50 depuis le 1^{er} mars, mais il y avait aussi une taxe minimale de 3fr en vigueur du 1^{er} mars 1947 au 20 septembre 1948.



Facture postée le 30 mai 1947 à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne). Affranchie à 3fr50 avec quatre timbres, un à 50c (YT 757) et 3 à 1fr (YT 676), au tarif des factures de 20g ou moins en vigueur du 1^{er} mars au 7 juillet 1947.

Démonétisation du timbre à 5fr rose au type Gandon le 1^{er} avril 1947

En raison de la quantité de timbres à 5fr rose au type Gandon imprimée, il fut décidé de continuer de vendre ce timbre pour 4fr50 dès le 3 janvier. Il est finalement décidé de le retirer de la vente le 1^{er} avril 1947 et de le rendre inutilisable. Il est démonétisé et n'aura plus aucun pouvoir d'affranchissement. Il ne devrait tout simplement plus être utilisé. Toute correspondance affranchie avec ce timbre à partir du 1^{er} avril 1947 sera taxée en fonction de l'insuffisance d'affranchissement.



Lettre recommandée postée le 31 mars 1947 à Lisieux (Calvados) à destination du Donjon (Allier). Affranchie à 13fr50 avec trois timbres à 4fr50 (timbre à 5fr vendu 4fr50) au type Gandon (YT 719A), au tarif des lettres recommandées de 20g ou moins en vigueur du 1^{er} mars au 7 juillet 1947.
Dernier jour d'utilisation de ce timbre avant sa démonétisation.



Lettre postée début avril 1947 à Laguian-Mazous (Gers) (adresse au verso) à destination de Vitry-sur-Seine (Seine), cachet du 4 avril 1947, affranchie avec un timbre-poste à 5fr rose au type Gandon. Ce timbre n'avait plus de pouvoir d'affranchissement depuis le 1^{er} avril et la lettre a donc été taxée à 9fr, au double de l'insuffisance, avec trois timbres-taxe, deux à 2fr (YT 75) et un à 5fr (YT 82), comme lettre non affranchie.



Lettre postée le 22 mai 1947 à Paris à destination de Mulhouse (Haut-Rhin). Lettre affranchie à 5fr avec un timbre-poste à 5fr rose au type Gandon, timbre qui n'avait plus de pouvoir d'affranchissement depuis le 1^{er} avril. Taxée par erreur à 4fr avec un timbre-taxe (YT 84), probablement pour dépassement de poids. Elle aurait dû être taxée à 3fr mais, en fait, elle aurait dû être taxée à 12fr comme lettre non affranchie, au double de l'insuffisance de 6fr (tarif des lettres de 50g ou moins en vigueur depuis le 1^{er} mars 1947).

Tarifs postaux du 1^{er} mai 1947

La plupart des tarifs postaux restent inchangés au 1^{er} mai, seules les taxes subissent des modifications. En vertu du décret du 21 avril, loi du 1^{er} mai, les taxes à percevoir en cas d'insuffisance d'affranchissement seront désormais arrondies au franc le plus voisin.



Lettre postée le 21 juin 1947 à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) à destination d'Étables (Côtes-du-Nord).

Lettre officielle non affranchie, taxée au niveau de l'insuffisance d'affranchissement, soit 4fr50, en vertu de la loi du 1^{er} mai 1889. Lettre taxée à 4fr seulement avec trois timbres-taxe, deux à 50c (YT 80) et un à 3fr (YT 83), la taxe étant arrondie au franc le plus voisin en vertu de la loi de 1^{er} mai 1947 sur l'arrondissement des taxes.

Tarifs postaux du 8 juillet 1947

Afin de tenir compte de l'inflation qui ne diminue pas – elle sera d'environ 50% pour l'année 1947 –, les tarifs postaux doivent de nouveau être augmentés. En vertu du décret du 1^{er} juillet, les tarifs seront augmentés à compter du 8 juillet. Les nouveaux tarifs sont les suivants.

| | 1946 | 1.1.47 | 2.1.47 | 1.3.47 | 8.7.47 |
|---|------|--------|--------|--------|--------|
| Lettre 20g ou moins | 3,00 | 5,00 | 4,50 | 4,50 | 6,00 |
| Lettre de 50g ou moins | 4,00 | 7,00 | 6,50 | 6,00 | 9,00 |
| Lettre recommandée 20g ou moins | 9,00 | 15,00 | 14,00 | 13,50 | 20,00 |
| Carte de visite 5 mots ¹ | 1,50 | 3,00 | 2,80 | 2,50 | 3,00 |
| Carte de visite 0 mots ^{1,2} | 1,00 | 1,50 | 1,40 | 1,30 | 2,00 |
| Carte postale 5 mots | 1,50 | 3,00 | 2,80 | 2,50 | 3,00 |
| Carte postale ordinaire | 2,50 | 4,00 | 3,80 | 3,50 | 5,00 |
| Facture ¹ | 2,50 | 4,00 | 3,80 | 3,50 | 5,00 |
| Imprimés ordinaires 20g ou moins ^{1,2} | 1,00 | 1,50 | 1,40 | 1,30 | 2,00 |
| Taxe poste restante | 2,00 | 4,00 | 3,80 | 3,00 | 3,00 |
| Taxe minimale | 2,00 | 4,00 | 3,80 | 3,00 | 3,00 |

¹Sous enveloppe ouverte; ²Aucun mot manuscrit

Les augmentations sont conséquentes et vont de 20% pour la carte postale et la carte de visite avec 5 mots ou moins à près de 50% pour la lettre recommandée et à près de 54% pour les imprimés ordinaires.

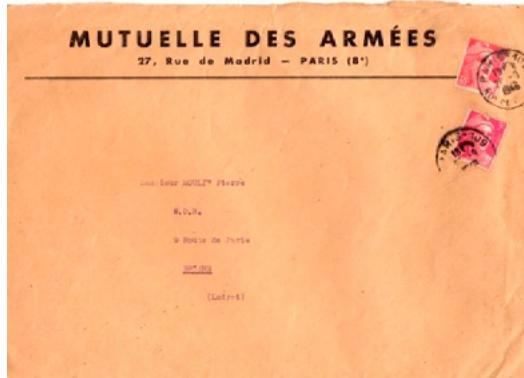
Lettres



Lettre postée le 26 novembre 1947 à Paris à destination de Paris. Affranchie à 6fr avec six timbres à 1fr au type Cérès (YT 791), au tarif des lettres de 20g ou moins en vigueur du 8 juillet 1947 au 20 septembre 1948.



Lettre postée le 20 août 1947 à Voiron (Isère) à destination de Grenoble (Isère). Lettre non affranchie et taxée à 12fr avec deux timbres-taxe au type gerbes (YT 76 et 82), au double de l'insuffisance du tarif des lettres de 20g ou moins en vigueur du 8 juillet 1947 au 20 septembre 1948.



Lettre postée le 20 septembre 1948, dernier jour du tarif, à Paris à destination de Briare (Loiret). Affranchie à 9fr avec deux timbres au type Gandon, un à 3fr (YT 806) et un à 6fr (YT 721A), au tarif des lettres de 50g ou moins en vigueur du 8 juillet 1947 au 20 septembre 1948.



Lettres recommandées



Lettre recommandée postée le 29 décembre 1947 au Mans (Sarthe) à destination de Vendôme (Loir-et-Cher). Affranchie à 20fr avec quatre timbres, un à 2fr (YT 680) et 3 à 6fr (YT 721A), au tarif des lettres recommandées de 20g ou moins en vigueur du 8 juillet 1947 au 20 septembre 1948.



Lettre recommandée postée en novembre 1947 à Sarliac-sur-l'Isle (Dordogne) à destination de Bordeaux (Gironde). Affranchie à 23fr avec 5 timbres au type Gandon, un à 5fr (YT 719B) et quatre à 4fr50 (YT 718A), au tarif des lettres recommandées de 50g ou moins en vigueur du 8 juillet 1947 au 20 septembre 1948.

Imprimés et cartes de visite assimilées aux imprimés



Imprimé posté le 21 octobre 1947 à Paris à destination de Castres (Tarn). Affranchi à 2fr avec un timbre au type Cérès (YT 680), au tarif des imprimés ordinaires de 20g ou moins en vigueur du 8 juillet 1947 au 20 septembre 1948.



Carte de visite postée le 4 octobre 1947 à Robion (Vaucluse) à destination de Saint-Marcellin (Isère). Affranchie à 2fr avec un timbre au type Gandon (YT 713), au tarif des cartes de visite ne comportant aucun mot manuscrit en vigueur du 8 juillet 1947 au 20 septembre 1948.

Cartes postales et cartes de visite avec 5 mots ou moins



Carte postale postée le 10 septembre 1947 à Lourdes (Hautes-Pyrénées) à destination de Vacqueyras (Vaucluse). Affranchie à 3fr avec un timbre au type Gandon (YT 716A), au tarif des cartes postales comportant 5 mots manuscrits ou moins en vigueur du 8 juillet 1947 au 20 septembre 1948.



Carte de visite postée le 24 novembre 1947 à Rouen (Seine-Inférieure) à destination de Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure). Affranchie à 3fr avec un timbre au type Gandon (YT 716A), au tarif des cartes de visites comportant 5 mots ou moins en vigueur du 8 juillet 1947 au 20 septembre 1948.

Cartes postales ordinaires et factures



Facture postée le 22 décembre 1947 à Nantes (Loire-Inférieure) à destination de Saint-Georges-de-Reintembault (Ille-et-Vilaine). Affranchie à 5fr avec un timbre au type Gandon (YT 719B), au tarif des factures de 20g ou moins en vigueur depuis le 8 juillet 1947.

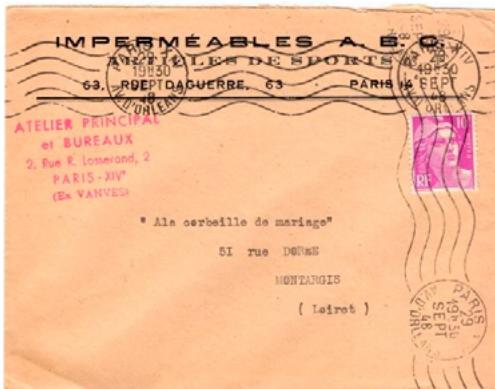


Carte postale postée le 18 août 1947 à Bayonne (Basses-Pyrénées) à destination de Tarbes (Hautes-Pyrénées). Affranchie à 5f avec un timbre au type Gandon (YT 719), au tarif des cartes postales ordinaires en vigueur depuis le 8 juillet 1947.



Carte postale postée le 27 août 1947 à Reims (Marne) à destination de Pierrefitte (Seine). Affranchie à 4fr50 avec un timbre au type Gandon (YT 718A) et taxée à 3fr avec un timbre -taxe au type gerbes (YT 83). Le double de l'insuffisance d'affranchissement était de 1fr, le tarif des cartes postales ordinaires était de 5fr depuis le 8 juillet 1947, mais il y avait un minimum de taxation de 3fr depuis le 1^{er} mars.

Les tarifs postaux resteront inchangés jusqu'au 21 septembre 1948, date à laquelle ils subiront de nouveau une augmentation importante. Le tarif pour une lettre simple passera alors de 6 à 10fr !



Lettre postée le 29 septembre 1948 à Paris à destination de Montargis (Loiret). Affranchie à 10fr avec un timbre au type Gandon (YT 811), au tarif des lettres de 20g ou moins en vigueur du 21 septembre 1948 au 5 janvier 1949.